

Ordre du jour du Conseil communal du 23 juillet 2020 à 19h30

Ordre du jour

Séance publique

1 Conseil communal : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 juin 2020 2.075.1.077.7

**2 Internet - Proposition de la FRW de réaliser gratuitement pour la Commune un Mini-site consacré au PCDR
Double exemplaires du projet de convention signé par la FRW : approbation par le Conseil communal 2.073.533**

La FRW a proposé au Collège communal de réaliser gratuitement un mini-site consacré au PCDR de Comblain-au-Pont.

Le Collège communal soumet la convention proposée par la FRW à l'approbation du Conseil communal.

3 Plan annuel de la zone de secours HEMECO 2020 à soumettre au conseils communaux de la zone 1.784.13

Plan annuel de la zone de secours HEMECO 2020 à soumettre au conseils communaux de la zone.

Demande d'approbation du Plan annuel de Prévention Incendie 2020.

4 Cultes - Fabrique d'Eglise du Sacré Coeur de Poulseur - Budget 2020 1.857.073.521.1

Siégeant en séance publique,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques des Eglises;

Vu la Loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des Cultes en ses articles 6 et 7;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment les articles L 3161-1 à L 3162-3;

Vu la circulaire du Ministre Furlan du 12 décembre 2014 relative à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus;

Vu le budget pour l'exercice 2020 arrêté par le Conseil de la Fabrique d'Eglise du Sacré Coeur de Poulseur du 11/06/2020;

Attendu que le budget de la Fabrique d'Eglise de la Paroisse du Sacré Coeur de Poulseur nous a été transmis par le Chef Diocésain et reçu en date du 16/06/2020;

Vu l'approbation dudit budget par le Chef Diocésain le 25/05/2020 sous réserve des corrections suivantes à y apporter :

R17 : supplément de la commune pour frais ordinaires du culte : 2666,39 € au lieu de 2126,38 €.

R20 : excédent présumé de l'exercice : 633,62€ au lieu de 1173,62 €.

D6 : combustible de chauffage : 795,00 € au lieu de 800,00 €, voir le D11b;

D11b : gestion du patrimoine : 35,00 € au lieu de 30,00 €, tarif 2021;

D50f : assurance RC objective : 103,00 € au lieu de 105,00 €, voir le D50h;

D50h ; Sabam + Repobel: 60,00 € au lieu de 58,00 €, tarif 2021.

Balance générale : Total recettes : 4510,00 €

Total dépenses : 4510,00 €

Solde : 0,00 €

A l'unanimité des membres présents

5 Fabriques d'Eglises - Budget - Sacré Coeur - Poulseur - Approbation de la modification budgétaire 2020 n° 1. 1.857.073.521.1

Il est proposé d'approuver la modification budgétaire 2020 n°1 de la Fabrique de l'Eglise du Sacré Coeur de Poulseur moyennant les remarques observations du 16/06/2020 du Chef Diocésain de Liège :

R28c : Indemnité assurance couvrant des travaux ordinaires se notera en R18b

La modification budgétaire peut inclure des recettes et dépenses ordinaires et extraordinaires sur le même document. Cela évite d'obtenir 2 montants différents au niveau Balance Recttes/Dépenses.

Ancien budget : 4686,00 €

Majoration ou diminution des crédits : -225 €

Nouveau résultat : 4461,00 €

6 Industries et Commerces - SPI - Assemblées générales

Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire le lundi 7/09/2020 à 17h au VAL

BENOIT - Salle MILLAU - Bâtiment du Génie civil- quai Banning, 6 à 4000 LIEGE. 1.824

Industries et Commerces - SPI - Assemblées générales

Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire le lundi 7/09/2020 à 17h au VAL BENOIT - Salle MILLAU - Bâtiment du Génie civil- quai Banning, 6 à 4000 LIEGE.

Désignation d'un représentant ou vote à distance

7 Règlement complémentaire de circulation routière. Géromont. Interdiction des véhicules d'une longueur de plus de 12 mètres rue de la Carrière et rue de la Bovire. 1.811.122.53

Règlement complémentaire de circulation routière. Géromont. Interdiction des véhicules d'une longueur de plus de 12 mètres rue de la Carrière et rue de la Bovire.

8 Soutien à l'appel du Secrétaire Général Guterres de l'ONU pour un cessez-le-feu mondial pour soutenir la lutte mondiale contre le covid19 - Ratification de la décision du Collège communal du 9 avril 2020 1.858

Lettre du maire d'Ypres en soutien à l'appel du Secrétaire Général Guterres de l'ONU pour un cessez-le-feu mondial pour soutenir la lutte mondiale contre le covid19 : ratification de la décision du Collège communal du 9 avril 2020.

9 Approbation du cahier des charges, du montant estimé et du mode de passation (procédure négociée sans publication préalable) du marché "Acquisition de deux petits véhicules d'entretien pour le service Travaux" 2.073.537

Le Conseil décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 20200007/2.073.537/3P623/IG et le montant estimé du marché "Acquisition de deux petits véhicules d'entretien pour le service Travaux". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 34.710,74 € hors TVA ou 42.000,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/743-98 (n° de projet 20200007) et article 421/743-98/2019 (n° de projet 20190009).

Article 4 : Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

10 Modification rapport financier 2019 1.842

Le Conseil est invité à approuver le rapport financier 2019 (fonction 84010) du PCS de l'Ourthe. Celui-ci a été modifié car nous ne savions pas qu'il fallait une part communale de 25% de la subvention et que cette part communale ne devait pas être couverte par d'autres recettes
Dépenses totales 137799.21 € subsidiées par la Région Wallonne - cohésion sociale - à hauteur de 85.430,85 euros. Un montant de 25.221,28 euros est à charge des communes de Comblain-au-Pont (50%), Hamoir (25%) et Ferrières (25%) dont 12.610,64 (à charge de Comblain-au-Pont). Soit une différence de 1558,89€

**11 Bâtiments du culte - Eglise Saint-Martin - 2020 - Travaux de rénovation - Demande de prêt de la fabrique d'église pour le financement des travaux en cours et à venir
Convention de garantie pour le prêt avec BELFIUS pour information
Simulation pour un prêt de 85 000 € en 10 ans, ainsi que les conditions générales.
1.857.073.541**

Belfius ayant émis des réserves a posteriori sur la qualité de la garantie, nous sommes obligés de reprendre une délibération complète.

Ce qui change: La présente autorisation donnée par la Commune vaut délégation irrévocable en faveur de Belfius Banque.

Ce texte figurait deux fois dans la délibération et Belfius insiste pour qu'il soit inscrit deux fois.

12 Mesures fiscales en faveur de l'économie locale 1.713

Article 1^{er} :

- De dégrever de 1/3 pour l'exercice 2020 (4336.67€), le montant de la taxe établie, pour l'exercice 2020, par la délibération du 30/04/2015 approuvée le 02/06/2015, sur les terrains de camping.
- De dégrever de 1/3 pour l'exercice 2020 (125.00€), le montant de la taxe établie, pour l'exercice 2020, par la délibération du 30/04/2015 approuvée le 02/06/2015, sur les débits de boissons.
- De réduire de 50% pour l'exercice 2020, le montant de la redevance pour les abonnés, établie, pour l'exercice 2020, par la délibération du 30/04/2015 approuvée le 01/06/2015, sur les droits d'emplacements sur les marchés.
- De dégrever de 1/3 pour l'exercice 2020 (470,00 €), le montant de la taxe établie, pour l'exercice 2020, par la délibération du 30/04/2015 approuvée le 02/06/2015, sur les séjours

Article 2

Le présent règlement sera transmis au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de l'accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.